



## Expulsion d un logement faute de dettes de loyer

Par **valerie69\_old**, le **26/07/2007** à **10:29**

je vis avec mes deux enfants je suis au rmi. depuis l annee derniere j ai un arrangement de justice pour regler mes loyer de retard. depuis deux mois je me suis remis en retard avec ceux la. hier j ai recu un avis de signification d un acte d huissier de justice me disant qu il faut que je quitte mon appartement le 29 septembre. j aimerais savoir si il m es possible d annuler cette expulsion sachant que je vais regler mes deux loyer de retard et qu il ne me restera que le retard de mon loyer box a payer . celui ci se monte a 350euro de retard. JE N SAIT PAS QUOI FAIRE . JE PENSER PRENDRE RENDEZ VOUS AVEC MON ASSISTANTE SOCIAL . mais je suis tres inquiete alors je me suis dit que vous pourriez peut etre me dire quoi faire et si cella etais possible. je vous remerci de toutes les reponses que vous pourrez me donner . si vous avez besoin de renseignements je vous en donnerais mais je pense vous avoir tous dit. en plus j ai recu deux avis un pour moi l autre pour mon ex concubin car nous avons pris cette appartement ensemble et mon bailleur qui es trois moulins habitats n a jamais voulu le retirer du bail tant que le probleme de loyer n etais pas regler. mais je vis seule et lui me donne bien ma pension tous les mois et c est lui aussi qui ma aider a regler les dettes donc je ne peux encore une fois lui demander de regler cella. voila je pense avoir fait le tour de ma question a il faut peut etre que je vous dise mes rentrer d argent. je touche 512 euro de rmi 117 euro d allocation familliale 150 de pension alimentaire . 392 euro d apl se qui me fait 120 euro de loyer par mois plus 50 euro de loyer de box a payer. voila la j ai fait le tour de tous se que je pouvais vous donner comme renseignements donc je vous remerci de prendre ma question au serieux et de me repondre si possible tres vite car je suis vraiment tres angoisser car je n sait pas se que je vais pouvoir faire ni ou aller avec mes enfants si je n es aucun recours. je voulais aussi vous dire que c est bin se que vous faite donner un coup de main en repondant a nos questions gratuitement c est vraiment tres gentil car des sites sur internet qui peuvent repondre a un probleme juridique il y en a plein mais il sont toujours payant et sont aussi tres long a repondre, c est pour cella que je trouve que se que vous faite est vraiment tres bien car

il y a beaucoup de gens comm moi qui ne savent pas quoi faire et vous savez des fois se n est pas evident d en parler alors de l ecrire des fois sa aide.merci de votre aide